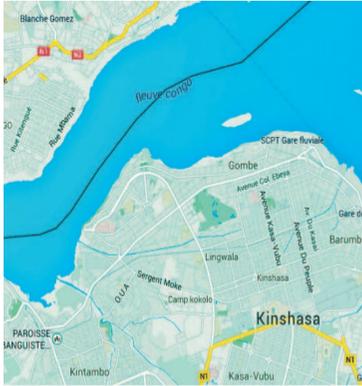


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3319 - VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018

TOURNÉE AFRICAINE DE DIDIER REYNDERS

La RDC s'oppose à toute forme d'interférence extérieure

Pendant que le diplomate belge en tournée en Afrique appelle à un processus électoral ouvert, transparent et inclusif en République démocratique du Congo (RDC), le ministre congolais des Affaires étrangères a, dans une récente mise au point, réitéré la position de son pays de ne tolérer aucune interférence tant de la part des pays voisins que d'autres partenaires bilatéraux dans le processus électoral en cours.

Tout en relevant que le processus électoral se déroule conformément à la Constitution et à l'Accord politique global du 31 décembre 2016, Léonard She Okitundu invite les partenaires de la RDC à la stricte observance de leurs engagements internationaux.



Didier Reynders



Léonard She Okitundu, Vice-premier ministre des affaires étrangères

Page 3

RÉOUVERTURE DE LA MAISON SCHENGEN

Kinshasa pose ses conditions

Cela fait près de neuf mois depuis que les autorités congolaises ont décidé la fermeture de la Maison Schengen, structure consulaire de délivrance des visas pour tous les pays de l'espace Schengen gérée par l'ambassade de Belgique en RDC.

Kinshasa recommande la levée des sanctions de l'Union européenne (UE) contre quatorze personnalités congolaises avant d'autoriser la Maison Schengen de reprendre du service. Le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, impute à la Belgique d'avoir influencé l'UE pour obtenir ces sanctions prises contre la RDC qui n'en est pas, d'ailleurs, membre et qui relèvent plutôt de la compétence de la communauté internationale.

Page 3



Maison Schengen à Kinshasa

CANDIDATURES DES JOURNALISTES AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

L'UNPC et le Csac n'émettent pas sur la même longueur d'ondes

Alors que l'autorité de régulation des médias, qui évoque les règles d'éthique, appelle les journalistes retenus sur les listes définitives des candidats à remettre leurs cartes professionnelles au plus tard le 19 septembre, la corporation, elle, pense que l'éthique n'est pas une norme écrite pour que le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) s'en réfère pour contraindre les journalistes à cesser d'appartenir à la profession alors qu'ils ne sont que candidats.

Cette position de l'UNPC rencontre celle de ces journalistes visés qui, dans leurs différentes interventions, appellent le Csac à ne pas aller au-delà de ses prérogatives.

Page 2

Page 2

CONFÉRENCE MINIÈRE DE KOLWEZI

La société civile organise une rencontre alternative

Une trentaine d'organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des ressources naturelles en RDC venues de Kinshasa, Nord et Sud-Kivu, Maniema, Kasai Oriental, Haut Ka-

tanga et de Lualaba ont ouvert le 13 septembre leur conférence alternative, en marge de celle organisée par le gouvernement pour faire entendre leurs voix sur les questions liées à l'exploitation

minière dans le pays.

Se considérant comme une composante importante dans l'amélioration de la gouvernance minière, notamment par son implication active dans la réforme de ce sec-

teur, la société civile a décidé de se mettre à l'écart des travaux du gouvernement, après que ses représentants ont été empêchés d'y participer.

LÉGISLATIVES NATIONALES ET PROVINCIALES

Les candidatures des professionnels des médias divisent le Csac et l'UNPC

L'autorité de régulation des médias veut que les journalistes candidats aux prochains scrutins démissionnent de la profession au plus tard le 19 décembre, pendant que la corporation pense que l'éthique évoquée n'était pas une norme écrite pour les contraindre à cesser d'appartenir à la profession.

L'Union nationale de la presse du Congo (UNPC) continue de s'insurger contre la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) qui appelle les journalistes candidats aux législatives nationales et provinciales à quitter la profession au plus tard le 19 septembre.

Dans une mise au point faite le 13 septembre, à Kinshasa, l'UNPC note que « l'éthique n'est pas une norme écrite pour que le Csac oblige les journalistes à quitter la profession ». L'UNPC rappelle, en plus, que le Csac n'a pour mission que de réguler les médias et non les journalistes. « L'UNPC observe que dans la situation présente, les statuts qui la régissent y compris le code de déontologie du journaliste congolais n'indiquent par aucune disposition, l'obligation faite aux journalistes candidats de quitter la profession pour ce faire », appuie l'UNPC qui accuse, en outre, le Csac de confondre l'éthique et le code de déontologie.

La fessée de l'UNPC au Csac

Soutenant la position de la corporation, le président de l'UNPC, Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde, en effet, souligne dans sa mise au point que l'éthique et le code de déontologie ne sont pas synonymes. Cette dernière, précise l'UNPC, est un corps de règles plus ou moins précises alors que la première n'est pas codifiée tout autant. « Elle fait simplement appel à la conscience de chacun et tient aux valeurs et à des principes moraux », argumente l'UNPC. Pour elle, l'éthique n'était pas une norme écrite pour que le Csac s'en réfère afin de contraindre les journalistes candidats à cesser d'appartenir à la profession alors qu'ils ne sont que candidats.

Cette position rencontre celle de ces journalistes visés qui, dans leurs différentes interventions, appellent le Csac à ne pas aller au-delà de ses prérogatives. « Si le Csac veut nous amener à démissionner, qu'en est-il alors des ministres ou mandataires dans les entreprises



Le président de l'UNPC, Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde

publiques candidats pour ces mêmes élections ? », s'est enquis un journaliste concerné par cette situation.

Pour tous ces professionnels des médias candidats aux prochains scrutins, le Csac doit se contenter de gérer ou de réguler les médias. Plusieurs journalistes sont candidats aux élections attendues au mois de décembre. Parmi les plus connus, il y a Mike Mukebayi, Eliezer Thambwe, Pascal Owandje, Chrystel Vuanga ainsi que Léon Nembalamba. Ce dernier, malgré le fait qu'il anime des émissions et tient une chaîne de télévision, se voit plus un acteur social qu'un journaliste ou un professionnel des médias. Les trois premiers sont passés à l'émission animée par le dernier, sur Molière TV, où ils se sont insurgés contre cet appel du Csac alors qu'il y avait un autre codébiteur, communicateur de la majorité au pouvoir, Papy Tamba, qui a donné raison à l'autorité de régulation des médias. Ce dernier a noté qu'il était dangereux que ces journalistes devenus politiques et inscrits sur les listes des partis ou regroupements politiques, continuent à prester, au risque de pécher par manque d'équité.

Lucien Dianzenza

CONFÉRENCE MINIÈRE DE KOLWEZI

La société civile organise une rencontre alternative

Des organisations non gouvernementales du secteur, privées des assises initiées par le gouvernement, ont ouvert les leurs le 13 septembre, pour dénoncer l'exclusion dont elles sont victimes.

Une trentaine d'organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des ressources naturelles en République démocratique du Congo (RDC) venues de Kinshasa, Nord et Sud-Kivu, Maniema, Kasai Oriental, Haut Katanga et de Lualaba ont ouvert leur conférence alternative, en marge de celle organisée par le gouvernement. Se considérant comme une composante importante dans l'amélioration de la gouvernance minière, notamment par son implication active dans la réforme de ce secteur, la société civile a décidé de se mettre à l'écart des travaux du gouvernement, après que ses représentants ont été empêchés d'y participer. Dans un communiqué qu'elles ont publié le 12 septembre, les organisations de la société civile ont dénoncé leur exclusion, expliquant qu'elles avaient pourtant été invitées aux travaux et confirmé leur participation depuis leurs provinces respectives. Cependant, arrivés à Kolwezi, leurs délégués n'ont pas eu accès à la salle de conférence, n'ayant pas eu de macarons de participation.

« Après avoir reçu la confirmation des organisateurs, nous nous sommes déplacés de nos provinces respectives pour rejoindre Kolwezi, lieu de la conférence avec tous les sacrifices et risques possibles », ont fait savoir ces délégués de la société civile, déplorant « l'organisation chaotique de la Conférence minière et du désordre observé dans l'enregistrement des délégués de la société civile nationale qui a abouti à leur exclusion pour des raisons inavouées par les agents de la présidence de la République venus de Kinshasa commis à l'attribution des numéros et à la capture ainsi qu'à l'indifférence des autorités compétentes ».

Face à cette situation décriée, ces organisations ont opté pour une conférence alternative sur place à Kolwezi, du 13 au 14 septembre, pour faire entendre leurs voix sur les questions liées à l'exploitation minière dans le pays.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romnique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoulou

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Pala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TOURNÉE AFRICAINE DE DIDIER REYNDERS

La RDC s'oppose à toute forme d'interférence extérieure

Pendant que le diplomate belge, en visite en Afrique, appelle à un processus électoral ouvert, transparent et inclusif, le ministre congolais des Affaires étrangères, Léonard She Okitundu, dans une récente mise au point, a réitéré la position de son pays de ne tolérer aucune immixtion étrangère.

Le périple qu'effectue actuellement le ministre belge des Affaires étrangères dans quelques pays africains, au nom de la recherche de la paix dans certaines régions troubles, n'est pas du goût des autorités de la République démocratique du Congo (RDC). Et pour cause ? Didier Reynders prend langue avec les officiels de certains Etats voisins de la RDC, évoque avec eux l'évolution du processus électoral en cours dans ce pays sans impliquer ses autorités. Bien que cette tournée offre un sérieux prétexte à l'officiel belge de faire un tour d'horizon de la situation en Afrique centrale avec, à la clé, l'enjeu politique au Burundi et en RDC, les autorités congolaises restent néanmoins perplexes quant aux motivations réelles de cette itinérance aux contours flous.

Une situation que la RDC avait déjà eue à dénoncer par le passé, lorsque le président français, Emmanuel Macron, avait reçu à l'Elysée les présidents angolais et rwandais avec lesquels il eut à échanger sur la situation politique en RDC. Aujourd'hui encore,



Didier ReyndersOKOKPP

l'histoire semble se répéter avec la tournée qu'effectue en Afrique le diplomate belge. De l'Afrique du Sud à l'Angola en passant par le Congo Brazzaville, le patron de la diplomatie belge a, avec ses différents interlocuteurs, insisté sur l'impérieuse nécessité d'organiser des élections qui soient réellement inclusives en RDC. « Il y a déjà deux ans maintenant qui se sont écoulés depuis la date normale des élections en 2016, et nous souhaitons vraiment qu'il y ait un processus ouvert, transparent,

inclusif où on peut faire en sorte que les citoyens au Congo puissent s'exprimer et choisir leurs futurs dirigeants », avait-il déclaré. Tout en reconnaissant qu'il y a eu des étapes qui ont été franchies dans le processus électoral congolais, Didier Reynders et ses différents interlocuteurs ont manifesté leur désir que cela se poursuive au niveau de la région en impliquant les acteurs internationaux mais surtout avec les Congolais eux-mêmes.

Un rappel à l'ordre

Nonobstant les explications de l'officiel belge cherchant à créditer sa démarche, celle-ci est cependant boudée par les autorités congolaises qui y voient une forme d'ingérence qui ne dit pas son nom. La RDC qui a levé l'option de financer seule ses élections sans appui extérieur n'entend donc pas se dédire. S'estimant surpris par des déclarations intempestives de certaines autorités étrangères relatives au processus électoral en RDC et appelant à un prétendu dialogue avec l'opposition politique, le vice-Premier

ministre en charge des Affaires étrangères, Léonard She Okitundu, a réitéré la position de son pays de ne tolérer aucune interférence extérieure. Dans une mise au point publiée le 12 septembre, le diplomate congolais est on ne peut plus clair : « Le gouvernement réitère fermement son refus de toute ingérence en la matière tant de la part des pays voisins que des autres partenaires bilatéraux ».

Tout en relevant que le processus électoral en cours se déroule conformément à la Constitution de la RDC ainsi qu'à l'Accord politique global du 31 décembre 2016, il indique que « le gouvernement ne va pas s'abstenir de dénoncer avec véhémence l'agitation injustifiable de certains gouvernements des pays voisins, agissant de connivence avec d'autres partenaires autour de cette question de souveraineté ». Shé Okitundu les invite instamment à la stricte observance de leurs engagements internationaux. Il s'étonne que les partenaires extérieurs s'offrent certaines libertés lorsqu'il s'agit de la RDC alors qu'ils n'affichent pas la même attitude dans d'autres pays en vertu des obligations découlant du Droit international en général et de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques en particulier. La RDC, a-t-il dit, ne pourra a fortiori cautionner de tels égarements au nom de la sauvegarde de sa souveraineté.

Alain Diasso

RÉOUVERTURE DE LA MAISON SCHENGEN

Kinshasa pose ses conditions

Le gouvernement recommande la levée des sanctions de l'Union européenne contre quatorze personnalités congolaises avant d'autoriser la structure consulaire de rouvrir ses portes.

Cela fait près de neuf mois depuis que les autorités congolaises ont décidé la fermeture de la Maison Schengen, structure consulaire de délivrance des visas pour tous les pays de l'espace Schengen gérée par l'ambassade de Belgique en République démocratique du Congo (RDC). Une décision prise en réaction à celle de la Belgique de réorienter son aide à la RDC vers des acteurs humanitaires ou de développement, en guise de protestation contre les restrictions de l'espace politique et la répression des manifestations.

Aujourd'hui, des tractations de coulisses entre les deux parties seraient en cours à en croire des indiscrétions, visant à réchauffer les relations bilatérales entre Bruxelles et Kinshasa, sans grand succès. Toutefois, de part et d'autre, la tendance est à l'apaisement après une rupture des relations qui, visiblement, n'aurait été profitable à aucune des parties.



Maison Schengen à KinshasaOKOKO

Si Kinshasa est pour la réouverture de la maison Schengen, il pose néanmoins un préalable majeur, en l'occurrence la levée des sanctions de l'Union européenne prises contre quatorze personnalités congolaises. « Nous attendons que la Belgique puisse comprendre que nous sommes un

Etat souverain puisque c'est elle qui a commencé à nous mettre sous un régime des sanctions. Elle va lever les sanctions prises contre la RDC pour des raisons qui ne sont en aucune manière justifiées », a déclaré à ce sujet le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga.

En fait, la RDC tient la Belgique responsable de la dégradation des relations diplomatiques entre les deux pays en raison du rôle néfaste joué par elle auprès de l'Union européenne qu'elle a influencée pour obtenir les sanctions contre ses dirigeants. Des sanctions qui, d'après le porte-pa-

role du gouvernement, relèvent de la compétence de la communauté internationale. Et d'enchaîner : « La Belgique n'est pas la communauté internationale, l'Union européenne n'est pas la communauté internationale et le Congo n'est pas membre de l'Union européenne ».

Kinshasa n'écarte pas cependant la possibilité de reconsidérer la situation au cas où Bruxelles ferait amende honorable en se muant en défenseur des intérêts congolais auprès de l'instance européenne. « C'est par tricherie que la Belgique est allée à l'Union européenne puisqu'elle savait qu'elle ne pouvait pas convaincre le conseil de sécurité de l'ONU. Dès que cette tricherie va cesser, nous allons réexaminer la question. Ils doivent arrêter de nous considérer comme un pays colonisé par eux. La Belgique nous considère comme un cheval sur lequel elle peut monter et ça doit cesser », a martelé Lambert Mende.

A.D.

VOLLEY-BALL/CAN MASCULIN U21

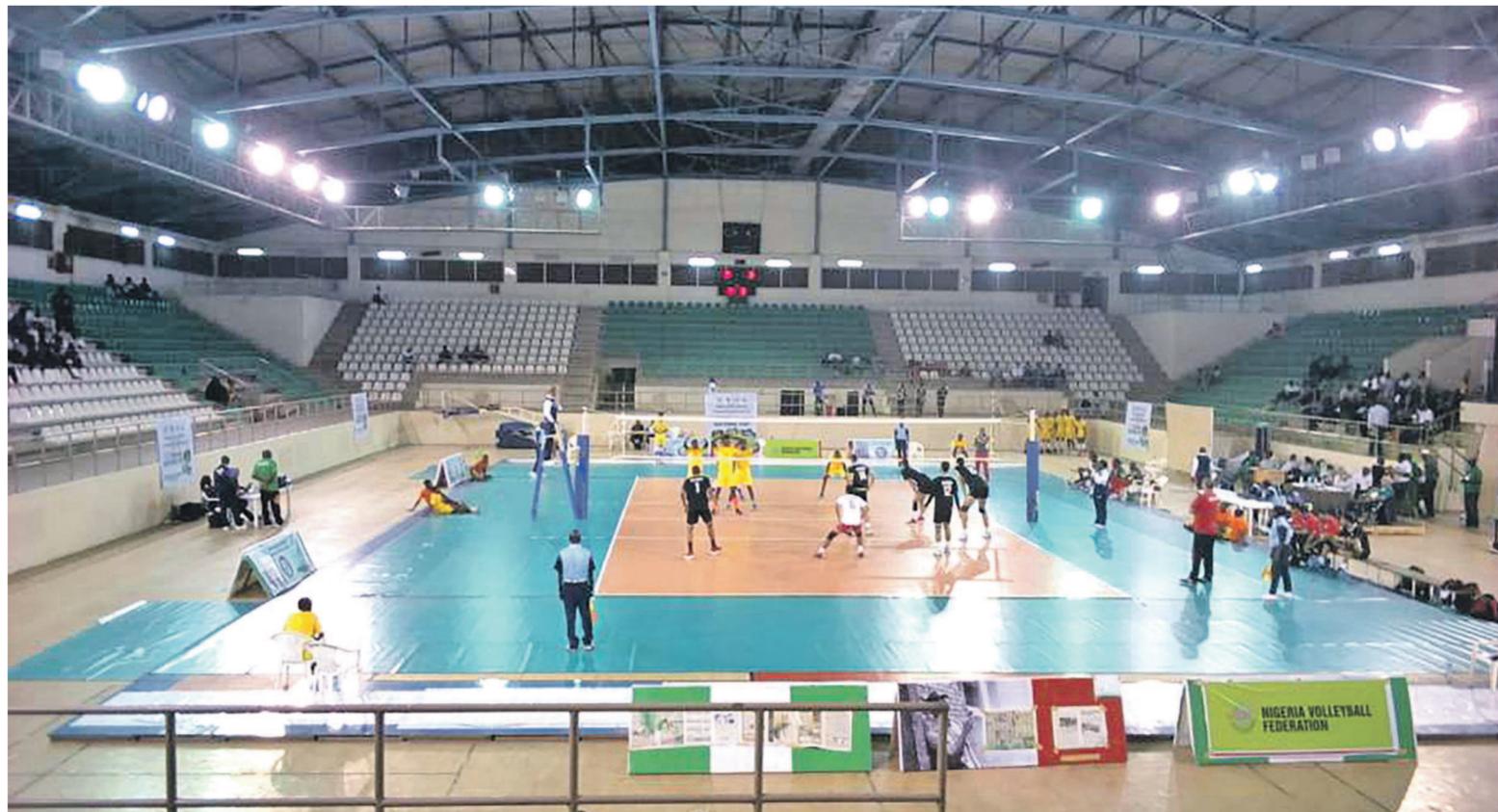
La RDC chute d'entrée face à l'Egypte

Zéro set à trois, c'est le résultat négatif des Léopards volley-ball messieurs de moins de 21 ans face aux Pharaons d'Egypte en première journée de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de la spécialité qui se déroule à Abuja, au Nigeria.

Les Léopards sont entrés en compétition, le 12 septembre, par une défaite face aux jeunes d'Egypte par trois sets à zéro (25-17, 25-13, 25-23).

Les jeunes volleyeurs de l'entraîneur marocain, Hamid Abdalaoui Mohamed, devraient jouer, ce 13 septembre, leur deuxième match contre les Marocains. Une victoire est obligatoire pour espérer se relancer et faire un autre bon résultat contre le Tchad afin de sortir des groupes et continuer la compétition.

Le technicien marocain a conduit une séance d'entraînement dans la matinée de jeudi, apprend-on, afin de préparer le match contre le Maroc. Et il a insisté sur la technique en bloc. Bien que Marocain, Hamid Abdalaoui



a déclaré avant ce match : « Un bon entraîneur n'a jamais eu de nationalité car il peut être employé à travers la planète terre ». Aussi reste-t-il dans sa peau de coach des

Léopards et non d'une nation dont il n'a pas d'engagement. La RDC fait partie du groupe B en compagnie de l'Egypte, le Maroc et le Tchad. Dans l'autre match de la première

journée dans ce groupe, les Marocains ont dominé également les Tchadiens par trois sets à zéro (25-16, 25-14, 25-16). Notons que le groupe A renferme le Nigeria, pays hôte

Vue d'un match à la CAN U21 de volley-ball masculin à Abuja

de la compétition, la Tunisie, le Cameroun et le Rwanda. En première journée, le Rwanda est tombé face à la Tunisie par zéro set à trois (16-25, 18-25, 18-25).

Martin Enyimo

ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo

www.adiac.tv



PUBLICATION DU CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (CPPA) DU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE (ECAAT CONGO)

La République du Congo et la Banque Mondiale préparent présentement un Projet de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Est et du Centre (ECAAT), d'un montant de sept (7) millions de dollars Etats Unis, dont 50% sous forme de don IDA. Il s'agit d'une initiative régionale, avec la participation de sept pays (Burundi, Kenya, Ouganda, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tanzanie).

L'objectif de développement du projet ECAAT est d'améliorer la collaboration régionale, afin d'augmenter la productivité, la résilience et la compétitivité au Congo, des chaînes de valeur que sont : le manioc, la banane plantain, le maïs, les oléagineux (arachide et soja) et l'aménagement des terres, ainsi que d'accroître l'accès des exploitants agricoles du pays au marché régional des produits agricoles et agroalimentaires.

Le projet ECAAT est placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique. Il sera mis en oeuvre, pour une durée de cinq ans, dans deux stations de recherche (Loudima et Oyo), sous la coordination technique de l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA). L'UNCP/ECAAT bénéficiera de l'appui du PDAC pour l'acquisition des biens et services et la mise en oeuvre des politiques de sauvegardes environnementale et sociale.

Au niveau national, le Projet de Transformation de l'Agriculture au Congo fait le lien indispensable entre la recherche agricole, la formation agricole, la vulgarisation, la production, les entreprises agroalimentaires et les marchés, à travers la mise en oeuvre de ses composantes.

ECAAT est classé en catégorie environnementale B, soit un projet dont les impacts environnementaux ne sont pas significatifs. Pour sa mise en oeuvre, les politiques de sauvegarde ci-après ont été déclenchées :

- Politique opérationnelle OP 4.01, sur l'Evaluation environnementale ;
- Politique opérationnelle OP 4.04, sur les Habitats Naturels ;
- Politique opérationnelle OP 4.09, sur la Lutte anti parasitaire ;
- Politique opérationnelle OP 4.11, sur les Ressources culturelles physiques ou Patrimoine culturel ;
- Politique opérationnelle OP 4.10, sur les Populations Autochtones ;
- Politique opérationnelle OP 4.12, sur la Réinstallation Involontaire.

Le projet ECAAT aura de nombreux effets positifs tant sur les populations que sur l'environnement. Cependant, certaines activités de la composante 2 du projet peuvent engendrer des impacts négatifs sur les populations autochtones (PA).

L'objectif principal du Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA) est de s'assurer que le projet ECAAT obtient un large soutien de la part des populations autochtones et qu'il respecte pleinement la dignité, les droits de la personne, l'économie et la culture des populations autochtones et leur offre des avantages socio-économiques, culturellement adaptés.

La méthodologie utilisée dans cette étude est une approche participative en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes (populations autochtones, associations des populations autochtones, populations bantous, riveraines, ONG d'appui aux PA, services techniques de l'Etat, etc.). Les échanges avec les PA se sont effectués en focus groupes. Le Consultant a pu également s'entretenir avec les services techniques et administratifs déconcentrés sur les sites ciblés du projet.

Le CPPA est élaboré en tenant compte de cette loi nationale, notamment loi n° 05-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des populations autochtones, mais aussi de la Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale, PO 4.10 sur les "Populations Autochtones". L'analyse montre que malgré les efforts, les PA font toujours l'objet de plusieurs discriminations.

L'initiative de la mise en place d'ECAAT offre des potentialités d'amélioration des conditions de vie dans sa zone d'intervention en termes d'augmentation des opportunités dans le secteur agricole ainsi que de faciliter l'accès aux services sociaux de base (centres de santé, écoles, points d'eau aménagés, etc.) et aux différents services d'assistance (étatique et non gouvernemental).

Il est à craindre cependant que, si des mesures particulières et adaptées ne sont pas prises, les PA risquent de ne pas bénéficier des avantages du projet au même degré que les populations bantou voisines. Bien au contraire, les bénéfices du projet seront accaparés par les bantous.

Le projet ECAAT devra s'assurer que les Populations Autochtones ne perdront pas le contrôle des terres et des zones d'usage qu'elles utilisent traditionnellement comme source de subsistance et qui représentent en même temps le fondement de leur système socio-culturel, ne seront pas marginalisées encore davantage au sein de la société congolaise, et ne demeureront pas dépendantes des autres groupes ethniques.

Les résultats d'analyse issus des échanges avec les PA afin de leur faire bénéficier des retombées du projet, les activités suivantes ont été identifiées comme besoins dans le présent CPPA.

Il s'agit des mesures d'accompagnement telles que les subventions des élèves des villages avec présence des autochtones (frais d'inscription, tenues scolaires, kits scolaires, cantines etc.), la réalisation des points d'eau ou forage, l'atelier de partage du contenu du CPPA, l'alphabétisation des PA, le renforcement des capacités des associations des PA, des mécanismes de consultations spécifiques aux PA.

Des études complémentaires seront nécessaires, notamment en ce qui concerne la cartographie des campements et des espaces exploitables par les PA, les Activités Génératrices de Revenu (AGR) potentiels pour les PA, le suivi - évaluation.

Afin de prévenir et de gérer des litiges qui pourraient surgir lors de la mise en oeuvre du projet ECAAT, un dispositif de gestion des plaintes a été proposé sur la base du mode de règlement des conflits des PA, adaptée à l'expérience des projets PDARP et PDAC.

Le Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones peut être consulté à l'Unité de Coordination du Projet (Institut National de Recherche Agronomique), à Brazzaville, Avenue des Jeux Africains, face au Stade Alphonse MASSAMBA DEBAT, BP : 2499 Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 226118005, Courriel : iracongo.dg@gmail.com/pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2018

Le Directeur de Cabinet du Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique,

CONGO/OMS

Le Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo entend capitaliser sur son expérience dans l'humanitaire

La représentante de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, arrivée à la fin de son mandat, a exprimé son ambition le 13 septembre, à Brazzaville, en allant remercier la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga Dzondo, et son équipe pour leur appui multiforme.

En poste à Brazzaville depuis novembre 2012, le Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo quittera sous peu le Congo pour aller représenter l'OMS au Togo. Avant de se rendre à Tomé, la diplomate onusienne a entamé depuis quelques jours des rencontres d'adieux avec les autorités congolaises. « Nous remercions madame le ministre et toute son équipe pour tout l'appui et tous les conseils que nous avons pris auprès d'eux parce que six années, ce n'est pas six jours. J'ai eu une mission de six ans très intense en termes d'activités, de réponses aux urgences, donc à l'action humanitaire et au niveau des affaires sociales. Nous nous sommes rappelés les moments forts et les plus intenses de collaboration durant mon séjour au Congo. Ce que j'ai appris auprès d'eux va me permettre encore de consolider mon travail vers les autres dans l'avenir », a expliqué le Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo à la presse.

En effet, la représentante de l'OMS a sillonné le pays du nord au sud, de l'est à l'ouest avec le ministère en charge de l'action humanitaire et de la solidarité. Cela à des moments critiques et parfois cruciaux pour relever, a-t-elle rappelé, des défis très impor-

tants ayant permis au Congo de faire face aux problèmes les plus difficiles, les plus importants. Elle a, par exemple, cité des inondations et autres catastrophes naturelles, les urgences et bien d'autres. « Du côté social, nous nous sommes attelés à trouver des solutions aux couches les plus vulnérables que sont les personnes vivant avec handicap, les personnes âgées, les déplacés qui sont des personnes en détresse. Dans ce cadre, je pense que nous pouvons dire que nous avons eu des résultats louables, très importants qui ont permis de réduire la souffrance de la population congolaise », a-t-elle poursuivi.

Les deux personnalités ont également parlé des perspectives, notamment la nécessité de poursuivre cette collaboration puisque, estimant que la santé et l'action humanitaire ainsi que les urgences sont deux poumons dans un même corps. « L'un ne peut pas fonctionner sans l'autre. L'OMS est là pour appuyer toutes ces actions et nous allons continuer à raffermir nos relations », a précisé Fatoumata Binta Tidiane Diallo.

La campagne de vaccination contre la fièvre jaune lancée sous peu



Antoinette Dinga Dzondo s'entretenant avec Fatoumata Binta Tidiane Diallo/Adiac

La représentante de l'OMS quitte le Congo au moment où l'épidémie de fièvre jaune est déclarée dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou. Selon elle, ce n'est pas la première épidémie localisée. Tout est déjà mis en place, a-t-elle annoncé, pour lutter déjà contre cette maladie, de façon localisée, dans la zone de Pointe-Noire et du Kouilou. « C'est sûr que très prochainement, on va commencer la campagne de vaccination. Cela veut aussi dire que nous devons continuer à mener la sensibilisation pour que les gens puissent avoir

des comportements sains, assainir l'environnement pour éviter ces vecteurs afin d'arrêter la circulation des virus et vecteurs. On ne doit plus faire face à une épidémie de fièvre jaune parce que cette pandémie est normalement en voie d'éradication. C'est pourquoi, on dit qu'un cas confirmé de fièvre jaune constitue une épidémie dans un pays », a rappelé Fatoumata Binta Tidiane Diallo, précisant que toutes les dispositions avaient été prises pour renforcer la surveillance épidémiologique.

Soulignons que le Dr Fatoumata

Binta Tidiane Diallo est originaire de la Guinée. Fonctionnaire de l'OMS depuis octobre 1999, elle a commencé sa carrière de représentant à partir d'octobre 2004 en Angola. De février 2008 à novembre 2012, elle a occupé les mêmes fonctions au Mali avant de venir au Congo. « J'espère que ce séjour au Congo m'a permis d'avancer des dossiers. Comme je l'ai dit, je pars mais je ne tourne pas le dos, je reste au Congo et j'y suis pratiquement très attachée, mes racines restent encore au Congo », a-t-elle déclaré.

Parfait Wilfried Douniama

AFFAIRE COMMISIMPEX

La justice française invalide la saisie des comptes du Congo

La Cour d'appel de Paris a décidé, dans un arrêt du 6 septembre, d'invalider la saisie des comptes du Congo en France, dans le cadre de l'affaire opposant l'Etat congolais et la société Commissions import export (Commisimpex) de l'homme d'affaires libanais, Mohsen Hojeij.

La décision de la justice française marque un nouveau rebondissement dans l'affaire qui date depuis les années 1980. Le patron de Commisimpex réclame au gouvernement congolais de lui payer la somme de six cent cinquante milliards de francs CFA pour les travaux publics effectués et non rémunérés.

Les deux parties sont opposées par une lettre datant du 3 mars 1993, dans laquelle le Congo renonce-

rait à son immunité. Assumant les fonctions de ministre en charge de la Justice, Pierre Mabiala déclarait, en novembre 2016 : « Cette lettre d'engagement étant contestée par la partie congolaise a fait l'objet d'un recours en annulation devant la chambre administrative de la Cour suprême, formulé par l'Etat congolais. Elle a rétabli les pleins effets de l'immunité de juridiction et d'exécution, reconnue à l'Etat congo-

lais par le droit international ».

Selon Pierre Mabiala, Commisimpex avait fait l'objet de deux décisions judiciaires, rendues par la Cour commune de justice de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique qui confirmaient celles prononcées par la justice congolaise concernant la faillite et la liquidation de cette société.

Il avait également précisé que cette société a subi un redressement fiscal qui a dégagé « une créance de 852 742 800 000 francs CFA en principal et intérêts, au profit du Trésor public congolais ».

La Rédaction

HOMMAGE

Kofi Annan, le porte flambeau de l'Afrique au niveau intercontinental

Décédé le 18 août en Suisse à l'âge de 80 ans, l'ancien secrétaire général des Nations unies a été porté en terre le 13 septembre, dans son Ghana natal.

Evoquant la mémoire du diplomate et prix Nobel de la Paix, la représentante de l'OMS au Congo, le Dr Fatoumata Binta Tidiane Diallo, qui l'a connu personnellement, estime qu'il est un vrai Africain. « Nous sommes tous touchés, nous avons une délégation qui est partie pour le Ghana participer aux funérailles. Kofi Annan est l'homme qui a porté le flambeau de l'Afrique au niveau intercontinental. Il est plus qu'un Africain. Pour nous, la perte de Kofi Annan est très lourde, c'est sûr que pour avoir un autre Kofi Annan, cela va être très difficile. Mais nous espérons que nous pourrions continuer à suivre la voie qu'il a tracée afin que l'Afrique puisse continuer à avoir sa place au niveau intercontinental », a-t-elle expliqué. Précisons que Fatoumata Binta Tidiane est arrivée au terme de son mandat au Congo.

P.W.D.

ECHANGES COMMERCIAUX

Création de China Africa Inter-Bank pour accroître les investissements

En marge du Forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac) qui s'est tenu du 3 au 4 septembre à Pékin, la China Development Bank (CDB) a signé, avec seize banques africaines, dont Attijariwafa bank (AWB) en qualité de membre fondateur, l'acte de création de China Africa Inter-Bank (Caiba), une alliance visant à renforcer les échanges commerciaux et les flux des investissements.

La cérémonie de signature créant l'alliance s'est déroulée en présence de représentants de l'Union africaine, des ministères chinois du Commerce et des Affaires étrangères ainsi que du président de la CDB, Hu Huaibang. La création de la Caiba intègre les huit initiatives stratégiques annoncées par le président chinois, Xi Jinping, à l'ouverture du Focac. L'alliance est composée de grandes banques africaines, entre autres ABSA, Standard Bank, UBA, WADB et Attijariwafa bank. A travers cet accord, les dix-sept membres de la Caiba s'engagent à renforcer aussi bien les échanges

commerciaux et les flux d'investissements entre la Chine et l'Afrique que les moyens de financement des projets d'infrastructure en Afrique et des projets conjoints Chine-Afrique.

Pour les signataires, il s'agit là d'une volonté commune d'innover pour mettre en place de nouveaux modèles de financement pour les initiatives de développement économique et durable en Afrique.

Signataire dudit accord pour le compte d'Attijariwafa et membre fondateur et actif de la Caiba, le président directeur général de ce groupe bancaire marocain, Mohamed El Kettani, a félicité la CDB



Les signataires de la China Africa Inter-Bank à Beijing/DR

pour son initiative et souligné la fierté de son institution d'y faire partie.

De même, il a réitéré l'engagement du groupe AWB à faire équipe avec tous les membres

pour atteindre les objectifs assignés à la Caiba.

La CDB est la plus grande banque spécialisée dans les investissements étrangers et la coopération financière en Chine. Elle a

octroyé, en 2017, des prêts totalisant plus de cent quatre-vingts milliards de dollars aux pays concernés par l'initiative chinoise Obor.

La Rédaction

INSTALLATION EN FRANCE DE LA DIASPORA DES DEUX CONGO

Trois questions à Laurent Chalard

Le géographe-consultant, membre du think tank European center for international affairs, en appui des données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), fait ressortir la présence croissante en Ile de France de migrants congolais. Son éclairage après lecture des résultats de son étude.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Quelle est la nature des statistiques extraites de l'Insee dont vous avez publié les données ?

Laurent Chalard (L.C.) : L'Insee publie chaque année, au mois de septembre, les données détaillées des naissances sur l'ensemble du territoire français de l'année précédente, en l'occurrence en septembre 2018, les données de l'année 2017, qui reposent sur l'état civil. Parmi les nombreux fichiers statistiques, accessibles en libre accès sur internet, il existe un fichier de répartition des naissances par département de domicile de la mère en fonction de la nationalité du père pour les communautés étrangères contribuant le plus à la natalité française, c'est-à-dire les Algériens, les Marocains, les Tunisiens, les Turcs, les Portugais, les Comoriens et les Congolais, entendus comme la combinaison des ressortissants du Congo Brazzaville et du Congo Kinshasa; les données transmises à l'Insee ne permettant pas précisément de distinguer les deux. En l'absence de statistiques ethniques, interdites par la législation française, ces données apparaissent comme les plus pertinentes pour analyser les lieux d'implantation privilégiés



Laurent Chalard

de la diaspora congolaise en France. Par ailleurs, à une échelle plus fine, la présence d'associations culturelles, humanitaires, politiques ou sportives congolaises constitue le meilleur indicateur pour déterminer les principales communes qui abritent des communautés congolaises dans les départements concernés.

L.D.B. : Comment la communauté congolaise se situe-t-elle par rapport à la population des migrants actuels en France ?

L.C. : Sans surprise, comme pour les autres communautés étrangères originaires d'Afrique subsaharienne, les naissances

congolaises, en 2015, sont majoritairement dénombrées en Ile de France qui concentre, à elle seule, 55 % du total national des naissances congolaises, soit 2912. La majorité des immigrés arrive en avion et s'installe dans une métropole parisienne abritant la plus grande diaspora africaine du continent, favorisant celle dans laquelle des membres

de leur communauté sont déjà installés depuis plusieurs décennies.

Au sein de la région, ce sont les départements de l'Essonne (dont Grigny), avec 3,1 % de naissances congolaises dans le total départemental, et de la Seine-et-Marne (dont Meaux et les villes nouvelles de Sénart et Marne la Vallée), qui abritent les plus fortes communautés. En effet, l'immigration congolaise étant récente, elle est moins présente dans le parc de logement social de Proche Couronne (la Seine-Saint-Denis n'arrive qu'en cinquième position), déjà occupé par d'autres communautés plus anciennement installées sur le territoire hexagonal. En outre, les Congolais étant chrétiens, ils

ont un moindre tropisme que, par exemple, les Sénégalais vers les quartiers où la population musulmane est importante.

En-dehors de la région Ile de France, seuls sept départements comptabilisent au moins 1% de naissances congolaises dans le total de leurs naissances. Leur localisation géographique est particulièrement intéressante car ils sont tous, à l'exception d'un, situés dans le bassin parisien en périphérie de l'Ile de France, montrant le processus de diffusion, en règle générale suivant les voies de chemin de fer, à partir du centre récepteur majeur. Les départements concernés sont le Loiret (Orléans, qui compte probablement relativement la plus importante communauté de subsahariens hors Ile de France), l'Oise (Creil), l'Aube (agglomération de Troyes), l'Eure (Evreux), la Sarthe (Le Mans) et l'Indre-et-Loire (Tours). Ailleurs en France, la seule communauté notable se situe dans le département du Rhône, assez logiquement car Lyon est la deuxième métropole du pays, avec une population concentrée à Villeurbanne. Par contre, les Congolais sont très peu présents dans le sud de la France (ils représentent 0,05 % des naissances dans les Bouches-du-Rhône !), régions les plus

éloignées du pôle récepteur majeur qu'est la capitale.

L.D.B. : Comment se projeter par rapport à ces flux ?

L.C. : Il est bien évidemment impossible de projeter l'évolution des flux congolais vers la France, ceux-ci étant dépendants de plusieurs facteurs : démographique (une croissance plus ou moins soutenue de la population), économique (une croissance plus ou moins importante de l'économie locale), environnemental (une bonne ou une mauvaise gestion des ressources naturelles) et politique (une plus ou moins grande stabilité politique). Jusqu'ici, ce dernier facteur a joué le rôle le plus important dans la migration congolaise vers la France, contribuant à un flux important de réfugiés originaires des deux pays du fait de leur instabilité chronique et de leurs régimes autoritaires, n'offrant guère de perspectives pour la population la plus éduquée, la seule ayant les moyens d'envisager une migration au long cours. Rappelons que les deux Congo se situent très loin des côtes méditerranéennes d'Afrique du nord, ce qui rend compliquée la migration clandestine à travers le continent.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma



POOL JAZZ BRUNCH

TOUS LES DIMANCHES DE 12H À 16H AUTOUR DE LA PISCINE

APÉRITIF
BUFFET BARBECUE À VOLONTÉ

Cuisine Italienne

Plateau de charcuteries, lasagnes à la bolonaise maison, tiramisu maison...

Cuisine Française

Toasts de saumon fumé, toasts de foie gras, fromages...

Cuisine Congolaise

Brochettes de gambas, brochettes de viandes, Saka Saka, Makayabu...



PISCINE & LIVE JAZZ

ADULTES · 30 000 FCFA | ENFANTS DE 4 À 12 ANS · 15 000 FCFA | POUR LES MOINS DE 4 ANS · GRATUIT



PEFACO HOTEL MAYA MAYA

AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE



COOPÉRATION

Les Etats du Sud exhortés à surmonter les défis en matière de développement

Les Nations unies, en collaboration avec les Etats membres, ont publié le 12 septembre un rapport portant sur les avantages des bonnes pratiques de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le développement durable.

Le document a été publié en marge de la célébration de la journée des Nations unies pour la coopération Sud-Sud qui a eu lieu le 12 septembre. Il permet d'aider les Etats à surmonter les défis communs en matière de développement.

En effet, réalisé par le bureau des Nations unies, en collaboration avec les États membres, les agences et d'autres partenaires au développement, ce rapport rassemble environ cent meilleures pratiques pertinentes des pays du Sud pour la mise en œuvre des dix-sept Objectifs de développement durable.

« Cette compilation montre comment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire aident les pays à surmonter les défis communs et à accélérer les progrès du développement durable qui ne laissent personne de côté », a

déclaré la vice-secrétaire générale des Nations unies, Amina Mohammed, au cours de la présentation du document au siège de l'ONU à New York.

Faisant une rétrospection sur l'histoire du 12 septembre, la vice-secrétaire générale a précisé que c'est à cette date, notam-

ment sont devenus des acteurs clés dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

« Nous avons assisté à une montée en puissance de la coopération Sud-Sud et triangulaire », a reconnu Amina Mohammed, ajoutant qu'au cours de la dernière décennie, la croissance du commerce mondial a été largement due à la montée des échanges entre les pays en développement. En 2014, a-t-

Sud-Sud, en particulier dans le financement des activités, telles que la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et la Nouvelle banque de développement.

« Ces tendances rappellent avec force les opportunités et les capacités qui existent dans le Sud. Pour ce faire, ensemble, nous devons identifier et encourager les domaines dans lesquels la coopération Sud-Sud peut être la plus efficace », a indiqué la vice-secrétaire générale, commentant le document.

Les pays en développement, moteurs de l'innovation

Selon ce rapport, les pays en développement sont des moteurs de l'innovation pour le développement durable. Par exemple, il y a six petits États insulaires en développement de l'Océan Atlantique et de l'Océan Indien qui ont collaboré et réussi à mettre en œuvre une approche intégrée de la gestion des ressources en eau douce fondée sur les écosystèmes. Dans le même ordre

d'idées, il y a un programme de formation sur le développement de la pisciculture, soutenu par le Japon et l'Égypte, qui a facilité le renforcement des capacités des travailleurs de plus de vingt-et-un pays africains et a permis d'augmenter les rendements ainsi que les revenus tirés de la commercialisation du poisson. Aussi, l'Union des nations sud-américaines a, de son côté, développé une initiative renforçant le pouvoir de négociation des gouvernements en vue d'obtenir de meilleurs prix pour les médicaments.

« La coopération entre les pays en développement porte déjà ses fruits. Cependant, nous savons tous qu'il reste encore beaucoup à faire pour exploiter pleinement le potentiel de la collaboration et du partenariat Sud-Sud », a conclu Amina Mohammed, avant de fixer un rendez-vous aux Etats membres, en mars 2019, à Buenos Aires, pour la deuxième conférence de haut niveau sur cette coopération.

Rock Ngassakys

« Ces tendances rappellent avec force les opportunités et les capacités qui existent dans le Sud. Pour ce faire, ensemble, nous devons identifier et encourager les domaines dans lesquels la coopération Sud-Sud peut être la plus efficace »

ment en 1978, à Buenos Aires, que les pays en développement ont adopté un plan d'actions pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre eux. Quarante ans après le lancement de cette coopération, les pays en développe-

elle rappelé, la valeur du commerce Sud-Sud avait atteint près de cinq mille cinq cents milliards de dollars, proche de celle du commerce entre pays développés. Ainsi, de nouvelles institutions multilatérales ont été créées pour la coopération

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Miroslav Lajcak se rejouit des avancées réalisées par les Etats membres

Arrivant au terme de son mandat, le président de l'organe délibérant et décisionnaire des Nations unies s'est dit satisfait des progrès accomplis tout au long de l'exercice.

La satisfaction et la joie du président de l'Assemblée générale portent, selon lui, sur le fait que les Etats ont pu atteindre, pendant son mandat, quelques objectifs clés, notamment en ce qui concerne les questions liées à la migration, à la prévention des conflits et aux réformes de l'ONU.

« Je me félicite de l'expérience unique que j'ai eue au sein de l'organisation. Car elle est l'organisme le plus représentatif et mon ambition a été de la rendre plus pertinente. Quand je pense à mon mandat, je peux dire que j'ai fait quelque chose et je suis satisfait », a déclaré Miroslav Lajcak.

En effet, pour lui, beaucoup de réalisations ont été accomplies mais il reste encore un grand travail à faire, précisant qu'il n'aurait pas été réaliste de penser que tout le grand travail attendu pouvait se faire en un seul mandat d'une année. Cependant, malgré cela Miroslav Lajcak se félicite d'avoir atteint certains objectifs. Il a notamment évoqué la conclusion du pacte sur les migrations sûres, ordonnées et régulières ainsi que l'accent mis sur la prévention

des conflits et sur l'adoption de trois propositions de réforme du système des Nations unies, soumises par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui ont constitué les trois points forts de la 72^e session de l'Assemblée générale dont il a été l'animateur.

Parlant du pacte sur les migrations, qui doit être formellement adopté en décembre prochain par les Etats membres, Miroslav Lajcak a affirmé que c'est un bon document car il est réaliste et dit la vérité sur la question.

« Ce document ne dit pas que les migrations sont une bonne chose ou mauvaise. Il n'encourage ni ne permet de les arrêter mais aide les gouvernements des Etats membres à disposer d'un ensemble de principes et de recommandations sur la manière de gérer ces migrations, afin que nous passons tous du mode réactif au mode procréatif, notamment en canalisant ces migrations », a-t-il expliqué.

Une priorité à la jeunesse

Le président de l'Assemblée générale de l'ONU a estimé que les Etats membres doivent offrir aux



Miroslav Lajcak

jeunes une plate-forme de travail pour connaître leur perception du monde et du travail qui se fait par les Nations unies, pour savoir si elles ont réussi ou non à leur mission. « Au cours de mes ren-

contres avec les jeunes, ces derniers ont parlé ouvertement et en toute honnêteté des questions liées à l'éducation de qualité, à l'emploi et à la prévention de la radicalisation », a précisé Miroslav

lav Lajcak.

Exhortant, par ailleurs, son successeur, la ministre des Affaires étrangères de l'Equateur, Maria Fernanda Espinosa Garces, qui a été élue en juin dernier, à conserver ces acquis, Miroslav Lajcak a souligné l'importance de continuer à faire de la parité et de l'autonomisation des femmes une priorité sans oublier les personnes handicapées. « Veiller à ce que tous les aspects du travail du président de l'Assemblée générale et de son bureau répondent aux normes les plus élevées de transparence et d'éthique », a-t-il conclu, signifiant qu'elle est la quatrième femme dans l'histoire des Nations unies à avoir été élue à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est l'un des six organes principaux de l'ONU, le seul dans lequel tous les États membres ont le même pouvoir, à savoir un Etat et une voix. Elle compte les représentants des cent quatre-vingt-treize États qui y discutent et coopèrent sur tout un éventail des questions internationales, notamment le développement, la paix et la sécurité. Elle a été créée en 1945 par la Charte des Nations unies et se réunit chaque année de septembre à décembre et, si nécessaire, de janvier à août.

R.Ng.

COOPÉRATION

William Ruto salue les projets de développement du Congo

Le vice-président kényan estime que le Centre commercial de Mpila et les tours jumelles en construction sont des investissements qui rendent le pays attractif.

En séjour de travail à Brazzaville, le vice-président kényan, William Ruto, a visité quelques infrastructures, le 13 septembre, en compagnie du Premier ministre, Clément Mouamba, et du ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des Grands travaux, Jean Jacques Bouya. L'objectif était de se faire une idée des investissements consentis par le gouvernement congolais en vue de développer divers secteurs d'activités et booster l'économie nationale.

Le Centre commercial de Mpila fait partie des sites visités. Il comprend, entre autres, un bâtiment pôle affaires et équipements, un bâtiment pôle artistique, celui du centre d'affaires proprement dit... « Ma délégation est constituée de plusieurs investisseurs », a souligné le vice-président kényan. Assurément, ces derniers y ont vu diverses opportunités d'investir pour donner corps à l'accord-cadre de coopération si-

gné par Brazzaville et Nairobi, le 12 septembre, dans la capitale congolaise.

Ce centre commercial intègre le projet de modernisation de l'ensemble du quartier Mpila après la destruction accidentelle de 2012. Le projet a, d'ailleurs, fait l'objet des modifications structurelles et fonctionnelles tenant compte des exigences internationales dans le domaine du commerce. La délégation a, en outre, visité les tours jumelles dont la fin des travaux est prévue pour décembre 2019 ainsi que le Centre international de conférence de Kintélé.

« Les projets de développement que j'ai visités sont très positifs. Ils permettront notamment de rendre le pays attractif, de créer des emplois. Le Congo et le Kenya ont donc intérêt à améliorer leur partenariat », a déclaré William Ruto qui a souligné l'impérieuse nécessité d'améliorer le niveau des échanges commerciaux dans le conti-



Une vue des tours jumelles en construction/Adiac

« Dans mon pays, l'agriculture représente 50% du produit intérieur brut alors qu'au Congo, elle représente 10%. Nous devons travailler d'arrache-pied pour réduire le niveau d'importation des produits agricoles »,

ment qui est chiffré à seulement 3%. Selon le vice-président kényan, l'agriculture demeure le domaine prioritaire des échanges entre son pays et le Congo. « Dans mon pays, l'agriculture représente 50% du produit intérieur brut alors qu'au Congo, elle représente 10%. Nous

devons travailler d'arrache-pied pour réduire le niveau d'importation des produits agricoles », a-t-il assuré.

En rappel, le 12 septembre, le Congo et le Kenya ont signé à Brazzaville un accord-cadre de coopération qui institue la mise en place d'une

commission mixte chargée d'évaluer périodiquement les activités du partenariat entre les deux pays. L'agriculture, le tourisme, la santé, les transports, les zones économiques spéciales figurent parmi les secteurs visés par cet accord.

Rominique Makaya

ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE DE POINTE-NOIRE

Une société danoise veut investir dans la production d'engrais

L'ouverture de l'usine des engrais agricoles va coûter 2,5 milliards de dollars américains, soit environ 1 410 milliards de FCFA. Le protocole d'accord a été signé, le 13 septembre à Brazzaville, entre le gouvernement et la société Haldor Topsoe.

La production de l'ammoniac nécessaire à la fabrication des engrais agricoles sera assurée, en réalité, par la société locale MGI internationale spécialisée dans la

fourniture d'énergie électrique et la danoise Haldor Topsoe. La première fournira du gaz naturel à la seconde qui se chargera de produire des fertilisants puis de

fabriquer des engrais mélangés et l'urée.

Le démarrage des chantiers proprement dit n'est pas attendu avant 2022, puisque les études de faisabilité vont durer six mois et la phase de construction nécessitera au moins trois ans. Pour essayer de minimiser les coûts de transport, la future usine sera ins-

tallée proche d'un port qui puisse accueillir les bateaux avec un tirant d'eau de quatorze mètres.

Le Congo vient de marquer un pas important dans son processus de diversification de l'économie, se sont alors félicités le ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du portefeuille public, Gilbert Ondongo, et son collègue des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère Tchicaya. « C'est un premier pas dans l'implantation de l'usine, son exploitation ainsi que la pérennisation de ses activités. Le gouvernement invite donc les partenaires à se déployer sans tarder », a insisté Gilbert Ondongo.

Une telle usine a déjà été expérimentée avec succès en Inde, au Pakistan et au Bangladesh. Elle a favorisé dans ces pays une révolution agricole, « Green revolution ». Les autorités congolaises espèrent, à terme de ce projet, créer cinq mille emplois directs pendant la phase de construc-

tion, mille emplois directs et dix mille autres indirects lors de la phase d'exploitation.

Pour les deux sociétés partenaires, l'usine en perspective facilitera aussi le transfert de technologies et de savoir-faire. Selon le coordonnateur du projet, Paul Marie Taty-Mouanda, il s'agit d'un procédé technologique et chimique permettant de transformer le gaz naturel pour produire de l'ammoniac qui va servir à fabriquer des engrais. Il en appelle au soutien du gouvernement pour la concrétisation du chantier qui va répondre au besoin du marché local, des marchés sous-régionaux et internationaux.

Notons qu'une bonne partie du financement sera assurée grâce à un emprunt bancaire garanti par l'institution danoise IKF. Seulement un tiers du chantier sera financé par les participants au capital du projet et soutenu par l'institution danoise IFU.

Fiacre Kombo



Échanges de parapheurs entre les deux parties (Adiac)

EDUCATION

Augustin Nombo loue la coopération avec l'Unesco

Le directeur de l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques (Inrap) a salué, dans un entretien avec «Les Dépêches de Brazzaville», le partenariat avec l'agence onusienne dans la mise en oeuvre des projets éducatifs et de formation.

Le Dr Augustin Nombo a indiqué que la coopération bilatérale entre le bureau de l'Unesco Brazzaville et le ministère de l'Enseignement existe depuis belle lurette. Cette coopération, a-t-il signifié, se traduit par plusieurs projets d'éducation et de formation, entre autres, le module de formation sur l'égalité de genre ainsi que l'éducation à la nutrition et à la sécurité alimentaire.

Le directeur de l'Inrap a également parlé du projet d'appui à l'amélioration du système éducatif, en liaison avec la Banque

mondiale. Un projet, a-t-il dit, qui a trois composantes liées aux axes de la stratégie sectorielle de l'éducation, à savoir l'offre d'éducation de qualité pour tous; l'amélioration de la qualité et de gestion des ressources humaines ainsi que l'amélioration des performances du système éducatif. La première composante intéresse l'Inrap. « *Il y a la révision des programmes scolaires et leur mise en oeuvre, la fourniture des manuels scolaires et du matériel didactique* », a expliqué le directeur de l'Inrap.



Le Dr Augustin Nombo, directeur de l'Inrap/Adiac

Les résultats attendus sont essentiellement le renforcement des capacités des agents et cadres, l'équipement technique de l'Inrap, particulièrement l'acquisition de deux laboratoires de sciences et de langues.

Selon le Dr Augustin Nombo, la visibilité et la redynamisation de l'Inrap passent par le contrôle régulier des programmes scolaires, en mobilisant les agents et les cadres dont les inspecteurs, l'opérationnalité de l'im-

primerie ainsi que le recyclage constant des agents et cadres de sa structure.

Il a proposé l'évaluation du programme scolaire de langue anglaise et les visites périodiques du jardin et de la ferme pédagogique par les élèves, pour répondre à la volonté du chef de l'Etat, « Une école, un champ ». Cette évaluation sera réalisée avec l'appui du bureau régional de la langue anglaise de l'Afrique centrale et de l'est du gouvernement américain. Pour l'actualisation des œuvres pédagogiques inscrites au programme scolaire, il s'est dit préoccupé. « *Je suis certain que le gouvernement est en train d'œuvrer pour soutenir l'Inrap. Il faut comprendre qu'en une année on ne peut tout résoudre* », a ajouté le Dr Nombo, diplômé de la ville de Limoges et de Borbeaux en France.

Signalons que l'Inrap est en train d'attendre la validation des ouvrages par niveau au terme du séminaire récemment organisé sur les œuvres littéraires à enseigner au secondaire.

Fortuné Ibara

« Je suis certain que le gouvernement est en train d'œuvrer pour soutenir l'Inrap. Il faut comprendre qu'en une année on ne peut tout résoudre »

AVIATION CIVILE

La Chine envisage de renforcer la formation des Congolais

Le ministre des Transports et de l'aviation civile, Fidèle Dimou, a échangé sur le sujet, le 13 septembre à Brazzaville, avec une délégation de l'université aéronautique et aérospatiale de Nanjing (NUAA), conduite par son vice-président, Shi Daning.

Les discussions entre les deux parties ont porté sur les pistes de coopération qui peuvent être menées dans le cadre de la formation des jeunes étudiants congolais, notamment dans le secteur de l'aviation civile. « *Nous sommes venus voir le ministre et discuter des propositions que nous lui avons faites. Durant cette année, nous avons formé près de mille étudiants africains dont vingt congolais. Cette visite a deux objectifs : le renforcement des liens entre notre université et la République du Congo ; le second : contribuer au développement du transport aérien du Congo, notamment dans la formation des ressources humaines* », a précisé Shi Daning, à l'issue de cette audience.

La NUAA se trouve dans la première catégorie mondiale du domaine de l'aviation civile. Fortement engagée dans le secteur, elle forme des ingénieurs dans la construction aéronautique, le design électronique et d'autres industries mais aussi des aviateurs. En juin dernier, la NUAA avait organisé un concours de formation intitulé « *Projet régional de coopération et d'amélioration de la gestion de la sécurité d'aviation dans les pays en développement* ». Une délégation de vingt-six personnes venant de la République du Congo avait participé à cette formation. De cette délégation, était sorti le premier capitaine africain du premier avion à réaction régional de Chine. L'âge moyen des étudiants de la République du Congo était de 20 ans. Les cours auxquels ils ont participé comprenaient la simulation des vols, les principes des vols, l'anglais aéronautique et la communication radio. Ceux qui réussissent bien à la NUAA sont envoyés dans les écoles sud-africaines.

Une visite sur le site de construction de l'Université Denis-Sassou-N'Goussou de Kintélé, à la périphérie nord de Brazzaville, sous la supervision du ministre des Transports et de l'aviation civile, a sanctionné cette rencontre.

Guillaume Ondzé

ECOLES PARAMÉDICALES

La formation des infirmiers, sages-femmes et techniciens de laboratoire s'ouvrira à l'enseignement supérieur

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Nicéphore Antoine Thomas Fylla de Saint Eudes, a ouvert, le 12 septembre à Brazzaville, l'atelier de validation de l'offre de formation des écoles paramédicales pour l'arrimer à l'enseignement supérieur.

La formation des infirmiers, sages-femmes et techniciens de laboratoire fait suite à la signature d'une convention de partenariat entre le ministère en charge de l'enseignement professionnel et celui de la Santé et de la population. Les participants à l'atelier ont recommandé, entre autres, l'ouverture de la formation aux personnels de base, notamment les techniciens de surface, les ambulanciers, les brancardiers et les agents de santé communautaire ainsi que le renforcement des formations existantes et l'ouverture d'autres formations.

Dès la rentrée 2018-2019, la formation des infirmiers, des sages-femmes et des techniciens de laboratoire s'arrimera au système Licence master doctorat et l'approche par compétence à la Faculté des sciences de la santé. La réforme de l'enseignement paramédical en République du Congo figure actuellement parmi les sujets d'actualité préoccupants car

elle constitue un des éléments majeurs pour l'amélioration de l'offre des soins et services dans les formations médicales du pays. Pour l'instant, la réforme de l'enseignement paramédical bénéficie du soutien du Projet d'appui au développement des ressources humaines en santé (PADRHS) financé par l'Agence française de développement. Selon le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, ce processus de réforme est « *en cohérence avec le Plan national de développement qui a inscrit la valorisation du capital humain parmi les priorités de la République du Congo entre 2018 et 2022* ».

Nicéphore Antoine Thomas Fylla de Saint Eudes a argumenté : « *Il nous faut des jeunes, des hommes et des femmes, bref un capital humain bien portant, pour soutenir la diversification de l'économie nationale. C'est l'une des conditions pour la promotion d'un développement durable et inclusif. C'est*

pour cette raison que la réforme de l'enseignement paramédical vise à la fois la qualité et la quantité du personnel médical ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du changement de la réforme, les écoles paramédicales, placées sous la tutelle du ministère de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, vont continuer à assurer pour quelques années la formation des infirmiers, sages-femmes et techniciens de laboratoire selon l'approche par compétence dès la prochaine rentrée d'octobre.

En clair, l'approche par compétence privilégie les travaux dirigés et pratiques ainsi que les stages de mise en situation réelle et encadrés. L'offre de formation proposée par la Croix-Rouge Française, avec l'appui du PADRHS, s'inscrit dans cette optique. Son but est de redimensionner « *l'offre de formation dans les métiers de la santé en faisant des propositions de solution qui tiennent compte du contexte congolais et des besoins sociétaux* », a indiqué le Pr Richard Bileckot.

F.I.

PUBLICATION DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'EST ET DU CENTRE (ECAAT CONGO)

La République du Congo et la Banque Mondiale préparent présentement un Projet de Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Est et du Centre (ECAAT), d'un montant de sept (7) millions de dollars Etats Unis, dont 50% sous forme de don IDA. Il s'agit d'une initiative régionale, avec la participation de sept pays (Burundi, Kenya, Ouganda, République du Congo, République Démocratique du Congo, Rwanda et Tanzanie).

L'objectif de développement du projet ECAAT est d'améliorer la collaboration régionale, afin d'augmenter la productivité, la résilience et la compétitivité au Congo, des chaînes de valeur que sont : le manioc, la banane plantain, le maïs, les oléagineux (arachide et soja) et l'aménagement des terres, ainsi que d'accroître l'accès des exploitants agricoles du pays au marché régional des produits agricoles et agroalimentaires.

Le projet ECAAT est placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique. Il sera mis en oeuvre, pour une durée de cinq ans, dans deux stations de recherche (Loudima et Oyo), sous la coordination technique de l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA). L'UNCP/ECAAT bénéficiera de l'appui du PDAC pour l'acquisition des biens et services et la mise en oeuvre des politiques de sauvegardes environnementale et sociale.

Au niveau national, le Projet de Transformation de l'Agriculture au Congo fait le lien indispensable entre la recherche agricole, la formation agricole, la vulgarisation, la production, les entreprises agroalimentaires et les marchés, à travers la mise en oeuvre de ses composantes.

ECAAT est classé en catégorie environnementale B, soit un projet dont les impacts environnementaux ne sont pas significatifs. Pour sa mise en oeuvre, les politiques de sauvegarde ci-après ont été déclenchées :

- Politique opérationnelle OP 4.01, sur l'Evaluation environnementale ;
- Politique opérationnelle OP 4.04, sur les Habitats Naturels ;
- Politique opérationnelle OP 4.09, sur la Lutte anti parasitaire ;
- Politique opérationnelle OP 4.11, sur les Ressources culturelles physiques ou Patrimoine culturel ;
- Politique opérationnelle OP 4.10, sur les Populations Autochtones ;

• Politique opérationnelle OP 4.12, sur la Réinstallation Involontaire.

Certaines activités des composantes du projet ECAAT pourraient avoir des impacts négatifs sociaux en termes d'acquisition de terres et de réinstallation et exiger l'application des procédures opérationnelles de protection sociale. Toutefois, les sites devant accueillir les activités du projet ne sont pas encore formellement connus. C'est ce qui justifie l'élaboration du présent Cadre de Politique de Réinstallation (CPR). Sur la base du screening présenté dans le CGES du projet ECAAT, il sera défini l'élaboration du plan d'action de réinstallation.

Les objectifs globaux de la politique sur la réinstallation involontaire sont les suivants :

- éviter, dans la mesure du possible, ou minimiser la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la conception du projet ;
- concevoir et exécuter les activités de réinstallation ;
- consulter les populations déplacées de manière constructive et leur donner la possibilité de participer à la planification et à la mise en oeuvre des programmes de réinstallation ;
- aider les personnes déplacées dans leurs efforts d'amélioration, ou du moins de rétablissement, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie, ceux-ci étant considérés, en termes réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise en oeuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse.

Le CPR clarifie les principes guidant la réinstallation, les dispositions organisationnelles et les critères conceptuels devant être appliqués au sous-projet à préparer pendant l'exécution du projet.

Les impacts sociaux négatifs potentiels du projet seront principalement les suivants : la perte de terres agricoles et perte agricole ; la perte d'activités socio-économiques implantées sur les emprises du projet, la vulnérabilité des personnes affectées. Les besoins globaux en terre ne pourront être connus que si tous les investissements sont connus par zones de façon précise.

Le nombre exact de personnes réellement affectées est difficilement estimable à ce stade du projet et ne sera connu de façon exacte qu'à la fin des enquêtes de terrain par un

recensement au moment de la réalisation du Plan de réinstallation puisque le nombre et la localisation exacte du site ne sont pas encore connus. Toutefois, les personnes affectées négativement par le projet (PAP) qui seront affectées dans la mise en oeuvre du projet peuvent être regroupées en trois catégories qui sont : les groupes de personnes organisés, les individus, les ménages au niveau des communautés riveraines, les jeunes et certaines catégories de personnes vulnérables (dont les femmes, les vieilles personnes, les pauvres, les populations autochtones ...).

L'expropriation pour cause d'utilité publique est régie par la loi n° 11-2004. La procédure d'expropriation se fait en deux phases administrative et judiciaire. Seulement, en cas de contradiction dans l'interprétation des mesures idoines à prendre, ce sont les dispositions de la PO.4.12 qui s'appliqueront de facto.

Plusieurs institutions interviennent dans la procédure de réinstallation des populations. Les structures étatiques sont légalement responsables de l'expropriation pour raison d'utilité publique, l'estimation des valeurs, la négociation des indemnités et le paiement de compensation sont bien décrits dans les textes de la législation. Le leadership est exercé par le Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public qui initie la déclaration d'utilité publique et met en place, une commission d'enquête parcellaire chargée de l'évaluation des biens et des indemnités, sur la base des critères d'éligibilité bien établies.

La Direction Générale des Affaires Foncières et du Cadastre et de la Topographie, les Conseils départementaux, les Conseils Municipaux et les Services Préfectoraux ont une expérience sur les questions de déplacement/réinstallation, notamment lorsqu'il s'agit de l'application de la législation nationale. Leur expérience doit encore être renforcée sur les PO applicables aux projets de développement financés par la Banque Mondiale.

Au total, dans le cadre du projet, tous les acteurs impliqués devront être renforcés sur les procédures de mise en oeuvre du PAR, mais aussi sur la gestion foncière, pour bien assurer la prise en compte des aspects sociaux dans les activités du projet, particulièrement en ce qui concerne les procédures d'en-

quêtes, de recensement, d'évaluation des biens, de mise en oeuvre de suivi des PAR et d'accompagnement social des Personnes affectées par le projet (PAP) conformément aux exigences de la PO 4.12.

Le coût global de la réinstallation et de la compensation sera déterminé à la suite des recensements et études socio-économiques.

Le projet veillera à informer, consulter et donner l'opportunité aux PAP de pouvoir participer de manière constructive à toutes les étapes du processus de réinstallation. Les personnes qui seront touchées par la mesure de réinstallation auront à leur disposition un mécanisme clair et transparent de gestion des plaintes et des conflits éventuels : mécanismes locaux de résolution à l'amiable ; saisine des instances locales ; saisine de la justice en dernier recours.

Des consultations publiques ont été menées avec les principaux acteurs impliqués dans le processus de conception du projet. Il ressort également de ces consultations avec les acteurs concernés, y incluant les communautés locales, les leaders locaux, la société civile, les populations autochtones (CLPA) et autres acteurs concernés, les craintes et suggestions suivantes : que le projet devrait assurer l'appui aux personnes réinstallées à avoir un lieu stable pour leur activité sans crainte d'exclusion ; la mise à disposition de semences améliorées et du matériel agricole, et prévenir une assistance dans d'autres activités alternatives pour les PAP.

Le cadre de Politique de Réinstallation peut être consulté à l'Unité de Coordination du Projet (Institut National de Recherche Agronomique), à Brazzaville, Avenue des Jeux Africains, face au Stade Alphonse MASSAMBA DEBAT, BP : 2499

Brazzaville, République du Congo.
Tél. : (+242) 226118005,
Courriel : iracongo.dg@gmail.com/
pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2018

**Le Directeur de Cabinet
du Ministre
de la Recherche Scientifique
et de l'Innovation Technologique,**

Jean-Claude BOUKONO

FOOTBALL

Le président George Weah honore sa 61^e et dernière sélection lors du match amical Liberia-Nigeria

De nombreuses nations, en Afrique et ailleurs, étaient encore sur le pont en ce début de semaine pour optimiser la date Fifa de mise à disposition des joueurs par leurs clubs. Ainsi, le Liberia a reçu le Nigeria à Monrovia, avec une surprenante titularisation : à 51 ans, le président George Weah a joué soixante-dix-neuf minutes.

Quinze ans après avoir pris sa retraite et neuf mois après avoir été élu président du Liberia, George Weah était titulaire à la pointe de l'attaque de la Lone Stars pour la réception du Nigeria en match amical.

Plutôt en forme pour un politique de 51 ans, l'ancien buteur du PSG et du Milan AC n'a pas pu trouver la faille face à des super Eagles mixtes (une majorité de locaux et quelques pros). Les visiteurs l'ont finalement emporté (2-1).

La présence de cette légende du football africain et de son cousin James Debbah, 48 ans, a d'ailleurs fait grincer des dents dans les rangs nigériens. La plupart des cadres ont demandé à être libérés pour rentrer dans leurs clubs respectifs, estimant que ces deux anciens sportifs transformaient

le match de préparation à la troisième journée des éliminatoires de la CAN 2019 en match d'exhibition.

La sortie à la 79^e mn du plus grand joueur de l'histoire du Liberia aura été le point d'orgue de cette soirée, parfois un peu mégalomane. Et son maillot floqué du numéro 14 a été retiré pour que l'hommage soit complet à l'issue de sa 61^e et dernière sélection, vingt et un ans après ses débuts internationaux.

Pour certains observateurs, la soirée aurait surtout valu d'être vécue si Timothy Weah avait remplacé son père en cours de match pour assurer la filiation de la famille Weah dans le football libérien. Malheureusement, l'actuel joueur du PSG a choisi d'évoluer pour les Etats-Unis d'Amérique.



Le président George Weah a été remplacé après 79 mn, lors du match amical entre le Liberia et le Nigeria (AFP)

De l'autre côté du continent, le Kenya n'a pas chômé et affrontait le Malawi le 11 septembre. L'équipe désormais entraînée par Sébastien Migné s'est imposée 1-0 (Kahata, 77^e mn).

Dans la tourmente depuis plusieurs mois, le Gabon devait redresser la barre après son laborieux match nul concédé le 8 septembre face au Burundi (1-1). Mais les Panthères ont

perdu mardi face à la Zambie (0-1, Shonga, 16^e mn). La défaite de trop pour le sélectionneur espagnol, José Camacho, qui devrait être limogé dans les prochaines heures.

Camille Delourme

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Danemark, 2^e tour de la Coupe

Vejlø passe de justesse (4-2 après prolongations) sur le terrain des amateurs de Frem (7^e de deuxième journée). Emerson Illoy-Ayyet a joué l'intégralité du match.

Espagne, 2^e tour de la Coupe du Roi

Sans Merveil Ndockyt, rentré le jour même de sélection, Majorque se qualifie pour le tour suivant aux dépens de la Real Oviedo (1-0).

Israël, 3^e journée, 2^e division Yves Pambou Loembet et l'Hapoel Petah Tikva chutent sur le terrain de Katamon (0-1).

Le Beitar Tel Aviv l'emporte (3-1) à Ashkelon. Avec le premier but de la saison de Romaric Etou.

C.D.

DEUXIÈME DIVISION DÉPARTEMENTALE

United FC Champion

L'équipe s'est adjugée le titre le 12 septembre, au stade Franco-Anselmi, grâce à sa victoire 3-0 devant Vis ta vie, lors du dernier match du championnat départemental D2 de la Ligue de football du Kouilou. United FC succède à l'AS Vaudou.



L'équipe de l'United FC/Adiac

Débuté en mai dernier, le championnat départemental de deuxième division (D2) de la Ligue de football du Kouilou a sacré, le 12 septembre, United FC. Cette formation est talonnée par Vietnam Lossambo qui a battu Racing club de Loussala sur le score de 2-1. FC Auxerre complète le podium malgré le match nul contre les Lions du Kouilou, deux buts partout. Audel Moutantou et Miguel ont respectivement marqué les buts des Lions du Kouilou à la 31^e et la 85^e mn. Auxerre a rétabli l'équilibre à la 68^e mn par Assounga avant que Gladys Ngoma ne double la mise à 74^e. Ces trois meilleurs clubs du championnat joueront dans la première division départementale la saison prochaine.

Charlem Léa Legnoki

LA PLUS GRANDE CONFERENCE

SUR LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES AU CONGO

8^e édition



27^{au} 29 septembre 2018 / 9h00 au

RADISSON BLU
Brazzaville

"Vers les nouvelles possibilités du numérique"



© Nuxail-Technologies-2018-EETIC

#JCertifBrazza2018

PARTICIPEZ À LA CONFÉRENCE JCERTIF ET RESTEZ AU CŒUR DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE



www.jcertif.com | JCertifCommunity | @jcertif

DEVOIR DE MÉMOIRE

L'Unesco confirme son soutien au colloque scientifique international sur le royaume Kongo

L'événement de portée internationale aura lieu les 2 et 3 octobre au mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, avec l'appui de l'agence onusienne. Pour ce faire, son représentant au Gabon et au Congo est venu rencontrer la directrice générale de ce haut lieu d'histoire du Congo, Belinda Ayessa, pour réaffirmer la volonté de son institution de soutenir ces assises.

Le grand rendez-vous culturel et historique portera sur le thème « Vie et existence dans le royaume Kongo ». A quelques semaines de sa tenue, le représentant de l'Unesco au Gabon et au Congo, Vincenzo Fazzino, accompagné de celui de l'Angola, Jose Diekumpuna Sita Nsadi, sont venus non seulement confirmer le soutien de cette institution à l'organisation de ce colloque mais aussi visiter le site historique, culturel et touristique qui va l'abriter.

C'est ainsi qu'après un échange cordial avec la directrice du mémorial, marraine de l'événement, Vincenzo Fazzino et Jose Diekumpuna Sita Nsadi ont, à travers une visite guidée, découvert le vécu de Pierre Savorgnan de Brazza, dont ils ont salué la mémoire. Reconnaisant son altruisme envers les Noirs, ces deux personnalités se sont inclinées devant la sculpture de l'illustre explorateur, avant d'apprendre davantage sur ce qu'était l'homme à travers l'ouvrage «*L'épopée Pierre Savorgnan de Brazza*», qui leur a été remis par Belinda Ayessa.

Pour Vincenzo Fazzino, le mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza est un lieu hautement symbolique qui re-



La directrice générale du mémorial recevant ses hôtes de l'Unesco

lie l'Afrique à l'Europe, notamment l'Italie et la France. « C'est un symbole très important pour nous tous et l'Unesco ne peut qu'être là. D'autant plus que le sujet qui sera abordé dans ce colloque, qui

n'est autre que le royaume Kongo, fait déjà l'objet d'une inscription au patrimoine mondial du site de Mbanza Kongo qui était la capitale de ce royaume, réunissant bien sûr l'Angola (qui

héberge ce site) mais implique également la participation des autres pays dont les territoires appartenaient à ce royaume, à savoir la République du Congo, la République démocratique du

Congo et le Gabon. Nous participerons directement à ce colloque », a indiqué le représentant de l'Unesco au Gabon et au Congo. Invité avec Vincenzo Fazzino, Jose Diekumpuna Sita Nsadi s'est porté volontaire à venir échanger avec la directrice générale du mémorial, d'autant plus que le thème qui a été choisi cadre bien avec l'effort sous-régional à travers le projet Mbanza Kongo, aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Abordant le volet de l'ancien royaume du Kongo, Jose Diekumpuna Sita Nsadi pense que l'Angola ne fait qu'apporter sa contribution. « Je vais rapporter aux autorités nationales pour que l'Angola soit présent à ces assises. La thématique générale étant déjà définie par l'organisation, ce que nous allons apporter pour devoir de mémoire, c'est ce qui peut enrichir et rafraîchir nos mémoires. Par exemple, une thématique qui est moins exploitée mais qui a existé à l'époque du royaume du Kongo, ce qu'on appelle les contes de la philosophie du royaume Kongo », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana

BRIN D'HISTOIRE

Ces oubliés et ces méconnus de l'histoire congolaise. Congo : Il faut arrêter la chienlit

Depuis quelques années, le Congo est sur la sellette de la communauté internationale. Les principaux griefs : élections trafiquées, embastillement des opposants, mauvaise gouvernance. Sur ce dernier point, il n'y a pas de contestation possible puisque le président de la République, au sortir de la guerre, flairant les dérives d'une mauvaise gouvernance, exhortait la presse à critiquer les ministres. La presse se saisissant de cette aubaine n'a pas fait de quartier, le président lui-même n'échappa pas à l'acrimonie et à la critique assassine de la presse congolaise. Depuis, de nouveaux contempteurs ont pris le relais. Au premier plan des inquisiteurs, les médias français. Il est vrai que la France a beaucoup d'intérêts au Congo pour rester indifférente à ce qui s'y passe. Mais de là, à pratiquer l'autodafé, la situation devient insoutenable. En diplomatie, cela s'appelle ingérence dans les affaires d'un pays. Tout ceci fait désordre et alimente la désinformation. La gestion de la politique nationale relève, en effet, de la souveraineté nationale.

Le vrai problème au Congo, et nul n'y échappe aussi bien du côté du pouvoir que de l'opposition, c'est la cupidité et une certaine voracité. Entre ceux qui avaient un jour dit : c'est notre tour de manger et les autres, un point

commun : l'absence du patriotisme. Il désigne le dévouement d'un individu envers son pays qu'il reconnaît comme patrie. Le patriotisme est un puissant ressort d'action. Ce ressort qui a longtemps permis au Congo d'accomplir des exploits dans divers domaines est désormais cassé, corrompu par ce qu'il est convenu d'appeler les antivaleurs, néologisme congolais comme les Congolais savent en produire. Du grec, anti signifie qui est situé en face de, qui s'oppose à, qui est l'opposé, etc. Il sied de parler à la place d'antivaleurs, de déviance comme écart à la norme morale ou sociale. Déviance s'oppose donc à valeur qui désigne un principe moral ou esthétique universellement admis : liberté, fraternité, égalité, tolérance, solidarité, honneur, dignité, courage, justice, etc. Et, dans l'échelle des valeurs, le patriotisme est le plus important. Il est miné par les déviances mais aussi par le virus de la tribu, de l'ethnie ou de la région. Même dans ces cas, il faut être du côté du bon axe géographique. Les récriminations des laissés-pour-compte, situés du mauvais côté de l'axe, animent la chronique sociale.

Depuis l'élection par effraction de l'abbé Fulbert Youlou, en 1959, la politique dans notre pays se fait sur fond de revanche sourde.

Le patriotisme permet de défendre la patrie même au prix de son sang. Face à ce sentiment

rien ne peut exister. C'est la noblesse de ce sentiment qui incita le général à la transgression de l'autorité et de se dresser contre la barbarie nazie.

À coup de contrats léonins, les Congolais ont vendu leur âme. Ils sont prêts, pour assouvir leur frénésie de richesse induite. Depuis la fin de la guerre, ce qui réunit désormais les Congolais, c'est leur âpreté au gain facile. On en n'a pas fini avec les séquelles de la guerre : pillage des biens publics, malhonnêteté, vol, corruption, concussion, népotisme, etc. Une rupture bien comprise suppose de combattre ces déviances qui sont désormais de vrais fléaux qui plombent l'effort de développement.

Il y a quelques années, à Brazzaville, des fabricants de whisky furent arrêtés. Par leur breuvage infect, ils donnaient la mort aux Congolais. Leur patron se présenta, avec des espèces sonnantes, chez l'autorité congolaise à l'origine de l'arrestation de ces malfrats. C'est à ce moment que le patriotisme économique, comme disposition empathique, joua pleinement chez ladite autorité. Refus net face à la tentative de corruption de son visiteur. Elle saisit la justice pour une procédure en bonne et due forme. Les délinquants furent expulsés et l'argent déposé au Trésor public. Une personne dénuée de patriotisme, comme on en rencontre à tous les

coins de rue, aurait sans difficulté signé pour libérer les délinquants incriminés. Quotidiennement, le Congo est victime des corrupteurs et de corrompus qui s'engraissent sur son dos. Même le citoyen lambda vit ces outrages. Le moindre acte administratif est monnayé. Toute honte bue, le personnel administratif se repait des difficultés des usagers. La gangrène est généralisée. Le pays entier en pâtit. Face à la crise qui perdure, du fait de quelques kleptomanes, pointés du doigt par l'opinion publique, nonobstant la présomption d'innocence, les Congolais attendent des comptes. L'heure des constats est terminée. Il faut agir. Le Congo est assommé, groggy. Il y a véritablement péril en la demeure.

Le président de la République, à défaut d'agir, doit réagir pour arrêter la chienlit. Le peuple attend des signaux forts pour dégonfler de petites gloires bouffies érigées sur la toute-puissance des déviances. Le Congo a un besoin urgent de retour aux valeurs de patriotisme, d'honnêteté et de responsabilité. Ce pays a perdu tous les repères moraux, pourtant précieux garde-fous contre les déviances que nous stigmatisons et qui brident l'élan de construction nationale. Le Congo a tourné le dos à ce qui est sublime, le sens de l'honneur et de la dignité. Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu